

## ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

### FONDS DE DOTATION

#### POUR LA NOMINATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE ET SUPPLEANT

##### *Texte des résolutions*

##### **Fonds de dotation**

##### **Siège social :**

SIRET

#### **Assemblée générale extraordinaire des associés du 14 janvier 2025**

##### **Première résolution** (Nomination d'un commissaire aux comptes titulaire de la société)

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion, l'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des termes du rapport de gestion décide de *nommer avec effet à compter du 14 janvier 2025 en qualité de commissaire aux comptes titulaire Monsieur Christophe Guyot-Sionnest 56 rue d'Erevan D112 92130 Issy les Moulineaux SIRET 40161659400016 commissaire aux comptes inscrit auprès de la CRCC de Versailles pour une durée de six exercices sociaux prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.*

*Monsieur Christophe Guyot-Sionnest a déclaré par avance accepter les fonctions qui lui seraient confiées et satisfaire à toutes les déclarations requises par la loi.*

##### **Deuxième résolution** (Nomination d'un commissaire aux comptes suppléant de la société)

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion, l'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des termes du rapport de gestion décide de *nommer avec effet à compter du 14 janvier 2025 en qualité de commissaire aux comptes suppléant la SARL Conseil et Audit 56 rue d'Erevan D112 92130 Issy les Moulineaux SIRET 44012751200018 société de commissariat aux comptes inscrite auprès de la CRCC de Versailles pour une durée de six exercices sociaux prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.*

*La SARL Conseil et Audit représentée par son Gérant a déclaré par avance accepter les fonctions qui lui seraient confiées et satisfaire à toutes les déclarations requises par la loi.*

##### **Troisième résolution**

L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires donne mission à Christophe Guyot-Sionnest de contrôler les comptes annuels 2024 et 2023.

##### **Quatrième résolution**

L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires donne tous pouvoirs au porteur d'un procès-verbal original pour accomplir les formalités juridiques résultant de l'assemblée générale.